



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme des études des professions de santé

Question écrite n° 36579

Texte de la question

Mme Edith Audibert attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation inégalitaire des premiers étudiants concernés par la réforme des études des professions de santé. En effet, le nouveau cursus PASS (parcours d'accès spécifique santé) mis en place à la suite de la loi du 24 juillet 2019 oblige les étudiants à suivre un double cursus (majeure santé et mineure d'une autre licence) afin de pouvoir prétendre postuler au concours de la formation santé de leur choix (médecine, dentaire, maïeutique, pharmacie ou kiné). En cas d'échec au concours, les étudiants ont interdiction de redoubler et seuls ceux qui ont validé leur double cursus PASS auront la garantie d'une nouvelle chance s'ils acceptent de se réorienter en deuxième année de la licence de leur mineure (LAS 2), mais tous les autres étudiants qui ont échoué devront se réorienter. Or, alors qu'avec la réforme le *numerus clausus* devait disparaître, il se trouve que les étudiants inaugurant le cursus PASS et LAS doivent partager la capacité d'accueil en deuxième année d'études de santé avec les derniers redoublants de l'ancien système de la PACES (première année commune aux études de santé) sans qu'aucune augmentation significative de la capacité d'accueil, dans la grande majorité des universités, ne soit envisagée. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin de débloquer au plus vite les fonds qui, d'ailleurs, sont prévus par la loi du 24 juillet 2019 pour augmenter d'au moins 33 % la capacité d'accueil des universités qui appliquent la réforme. Elle lui demande aussi d'avoir l'amabilité de lui préciser si le dispositif en cas d'échec au concours peut être revu afin que tous les étudiants aient accès à une véritable deuxième chance en tout point comparable à celle des anciens redoublants de la PACES.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Audibert](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36579

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 juillet 2021

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1605

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)